

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 22 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 11 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz

NOR : SSAA1730937A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 11 juin 2016 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds Metz : M. Frédéric Bolle, conseiller technique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés, en remplacement de M. Jean-Marc Marchal.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 novembre 2017.

Pour la secrétaire d'État aux personnes handicapées :
La cheffe de service,
adjointe au directeur général de la cohésion sociale,
C. MICHEL